

# GESTION ENVIRONNEMENTALE D'UN ATELIER DE TRAITEMENT DE SURFACE : MIEUX COMPRENDRE MES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Appréhendez les principales réglementations environnementales liées à l'activité de traitement de surface et les prescriptions associées.

## Présentation de la formation

### Objectifs pédagogiques

- définir le contexte réglementaire français ;
- identifier les textes réglementaires applicables à l'activité de traitement de surface ;
- évaluer la conformité de son site.

### Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique alternant théorie et pratique au travers d'études de cas ou de travaux dirigés.  
Echanges entre les participants et les intervenants tout au long du programme.

### Compétences visées

Evaluer la conformité de son site au regard des obligations réglementaire liées à l'activité de traitement de surface

### Moyens d'évaluation

Quiz final d'évaluation

### Profil du formateur

Formateur expert technique dans le domaine, intervenant dans des missions de conseil et d'assurances techniques en entreprise

### Personnel concerné

Chefs d'entreprise, responsables environnement, ingénieurs environnement.

### Prérequis

Aucun prérequis technique



Ref : G61A

UNIQUEMENT EN INTRA

## SESSION EN 2024

### En entreprise

prix : nous consulter

→ date à venir pour cette session

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation  
+33 (0)970 820 591  
formation@cetim.fr

Renseignements techniques

Patricia Sire  
+33 (0)970 821 680  
sqr@cetim.fr

En situation de handicap ?

Consulter notre référent handicap  
pour étudier la faisabilité de cette  
formation à  
referent.handicap@cetim.fr

Programme de la formation

- Introduction
  - › Impact environnemental de l’activité de traitement de surface.
  - › Enjeu économique de la protection de l’environnement.
- La réglementation des installations classées pour la protection de l’environnement
  - › Historique.
  - › Codification des textes.
  - › Les ICPE.
- Le contexte européen
  - › Directive IED.
  - › Directive DCE.
  - › Directive SEVESO.
  - › Règlement CLP.
  - › Documents Bref.
  - › Directive REACH.
- L'arrêté ministériel du 30 juin 2006
  - › Champ d’application.
  - › Les exigences.
- Les obligations en fonction du milieu récepteur
- Les acteurs institutionnels
- Les obligations en cas de création, extension, transfert et cessation d’activité

Autres formations sur le même thème

- Atelier traitement de surface : consommation et pollution (G61B)
- Traitement de surface: filières et ouvrage épuratoire (G61C)
- Gestion des effluents de la mécanique (G61D)



Cette formation



Même thématique